



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU



# Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse

Documentation

## **Impressum**

### **Éditeur**

Office fédéral des routes (OFROU)  
Suisse Rando

### **Conception et texte**

Ulrike Marx, Malgorzata Conder, Olivia Grimm, Suisse Rando  
Hans-Peter Kistler, Office fédéral des routes (OFROU)

### **Encadrement technique**

Paul Müller (Wanderwege Graubünden), Maurus Köchli (Service Mobilité douce, canton de Schwyz), Geri Britschgi (Obwaldner Wanderwege), François Niggli (Genève Rando), Luc Delay (Office cantonal de l'agriculture et de la nature), commission technique de Suisse Rando

### **Conception graphique**

Michael Rothenbühler, co.dex production ltd., Biel/Bienne

### **Illustrations**

Andrej Hubinski (p. 19 en haut), Raja Läubli (p. 13 en bas, 26), Severin Nowacki (page de titre, p. 17 en bas, 19 en bas, 25 en bas, jaquette arrière), François Niggli (p. 15 en bas), Daniel Fuchs (p. 10), Suisse Rando (autres)

### **Traduction**

Versions Originales Sàrl, Neuchâtel

### **Distribution**

Office fédéral des routes (OFROU), 3003 Berne, [info@astra.admin.ch](mailto:info@astra.admin.ch)  
Suisse Rando, 3007 Berne, [info@schweizer-wanderwege.ch](mailto:info@schweizer-wanderwege.ch)

### **Téléchargement**

[www.mobilite-douce.ch](http://www.mobilite-douce.ch) / [www.chemins.suisse-rando.ch](http://www.chemins.suisse-rando.ch)

### **Égalité de traitement linguistique**

La forme masculine est utilisée pour les deux sexes afin d'améliorer la lisibilité.

© Office fédéral des routes (OFROU), 2022; 2<sup>e</sup> édition

© Suisse Rando, 2022; 2<sup>e</sup> édition

# Avant-propos

Le réseau de chemins de randonnée pédestre en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein est unique au monde. Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre en 1985, les cantons ont été chargés d'aménager des chemins de randonnée pédestre balisés et de les entretenir. Les associations cantonales de tourisme pédestre, les communes et les propriétaires fonciers peuvent se voir confier des tâches relatives à la préservation et à l'entretien de ces chemins. Ils contribuent ainsi largement à l'existence du réseau de chemins de randonnée pédestre.

Alors que les chemins de randonnée pédestre sont de plus en plus utilisés comme espace de détente, la charge sur le réseau de chemins de randonnée pédestre augmente en conséquence. En raison des multiples intérêts économiques, écologiques et sociaux liés à l'espace public, l'exploitation du réseau est confrontée à des défis de plus en plus complexes. En outre, les éventuelles conséquences du changement climatique laissent présager une charge croissante pour les infrastructures, ce qui entraînera notamment des répercussions sur les frais d'entretien.

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU), l'association Suisse Rando a élaboré en 2007 la première édition des « Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre ». Compte tenu des nombreux défis à relever et des exigences croissantes auxquelles le réseau de chemins de randonnée pédestre doit répondre, les objectifs de qualité ont dû être vérifiés en matière d'actualité et d'applicabilité, afin que l'infrastructure des chemins de randonnée pédestre continue de répondre le mieux possible aux besoins. La révision a donné lieu à la présente nouvelle édition, qui remplace l'originale.

Les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse constituent une base de travail essentielle pour l'OFROU, Suisse Rando, les associations et services cantonaux de randonnée pédestre, ainsi que les communes. Il nous tient à cœur d'ancrer durablement les objectifs de qualité dans le discours professionnel et de les faire perdurer en tant que dénominateur commun.

En participant à la planification, la construction, l'entretien et la signalisation des chemins de randonnée pédestre ainsi qu'à la gestion des données relatives, vous contribuez, chers responsables des chemins de randonnée pédestre, à la qualité de notre réseau. Nous vous en remercions vivement.

**Office fédéral des routes (OFROU)**  
**Suisse Rando**



# Table des matières

<b>Impressum.....</b>	<b>2</b>
<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Situation de départ .....</b>	<b>7</b>
<b>2. Public cible.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Domaine d'application, force obligatoire et but.....</b>	<b>9</b>
<b>4. Aperçu des objectifs de qualité.....</b>	<b>11</b>
<b>5. Objectifs de qualité détaillés.....</b>	<b>12</b>
<b>Références .....</b>	<b>27</b>
<b>Les publications de la mobilité douce de l'OFROU .....</b>	<b>28</b>



# 1. Situation de départ

## **Importance du réseau de chemins de randonnée pédestre**

La randonnée pédestre est l'activité sportive et physique la plus prisée en Suisse. Les chemins de randonnée pédestre balisés sont les infrastructures de sports de plein air les plus utilisées. Le réseau de chemins de randonnée pédestre en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein contribue donc de manière considérable à la promotion de la santé et au bien-être de la population, ainsi qu'au développement touristique du pays. La diversité des chemins, la signalisation continue, les surfaces de chemin adaptées à la randonnée, le bon état général des chemins ainsi que les possibilités d'accès en transports publics (TP) sont autant d'atouts particulièrement appréciés.

## **Exigences relatives au réseau de chemins de randonnée pédestre**

L'utilisation différenciée des chemins de randonnée pédestre accroît les exigences en matière d'infrastructure. Maintenir les chemins librement accessibles, continus, sûrs et proches de l'état naturel est une mission permanente qui doit être coordonnée avec les besoins des propriétaires fonciers et de l'exploitation agricole. L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes soulève de nouvelles questions. Ceux-ci font augmenter les frais d'entretien et de sécurisation des chemins de randonnée pédestre. Il est probable que les fermetures et les déviations soient plus fréquentes.

## **Promotion de la qualité**

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU), l'association faitière nationale Suisse Rando promeut la qualité du réseau de chemins de randonnée pédestre. Toutes les activités ont pour but de soutenir les associations et services cantonaux de tourisme pédestre dans la promotion et le développement d'un réseau de chemins de randonnée pédestre globalement attractif, sûr, couvrant l'ensemble du territoire et balisé de manière uniforme, conformément à la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR).

## **Chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige**

Les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse s'appliquent aux chemins de randonnée pédestre à utiliser pendant les périodes sans neige ni glace. Les critères de qualité spécifiques aux chemins de randonnée hivernale et aux itinéraires de raquettes à neige signalisés ne sont pas mentionnés dans le présent document. Ils figurent dans le guide « Chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige ».

Les itinéraires de La Suisse à pied. constituent une sélection d'itinéraires nationaux, régionaux et locaux de qualité sur le réseau officiel des chemins de randonnée. Sélectionnés et coordonnés par SuisseMobile en collaboration avec Suisse Rando et les partenaires cantonaux, ils sont également signalés par des champs d'itinéraire et disponibles sur La Suisse à pied et SuisseMobile. [schweizmobil.ch/fr/suisse-a-pied](https://schweizmobil.ch/fr/suisse-a-pied)

Bases techniques et légales concernant les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige signalisés disponibles sur : [suisse-rando.ch/fr/randonnee/randonnee-en-hiver](https://suisse-rando.ch/fr/randonnee/randonnee-en-hiver)

## 2. Public cible

Les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse s'adressent aux responsables de tous niveaux qui s'occupent de la planification, de la construction et de l'entretien, de la signalisation ou de l'exploitation des chemins de randonnée pédestre en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

Les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse s'adressent aux **services fédéraux** et aux **organisations nationales** présentant des interfaces avec le réseau de chemins de randonnée pédestre. Ils sont repris dans les aides à l'exécution correspondantes de la section Mobilité douce de l'OFROU.

Les objectifs de qualité constituent également une aide précieuse pour **les communes, les propriétaires fonciers, les cantons et les tiers** consultés par la Confédération, les cantons et les communes pour soutenir la mise en œuvre de la LCPR. Les services comme ceux de la mobilité douce, des améliorations foncières ou des ponts de chaussées, ainsi que les autorités chargées de la planification et de l'octroi des permis de construire peuvent ainsi comprendre rapidement et facilement les préoccupations du secteur des chemins de randonnée pédestre. En outre, les prestataires touristiques devraient également tirer profit d'une sensibilisation aux objectifs de qualité lors de la conception de leur offre de randonnée.

Les **associations cantonales de tourisme pédestre** peuvent les utiliser comme ligne directrice dans la pratique, pour l'élaboration ou l'autorisation des plans directeurs et des plans des chemins de randonnée, ou lors de prises de position.

### 3. Domaine d'application, force obligatoire et but

**Les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse s'appuient sur les bases légales de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) ainsi que sur l'ordonnance sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (OCPR).** Ces dispositions légales ont pour but de planifier, d'aménager, de baliser et d'entretenir les réseaux de chemins pour piétons et de chemins de randonnée pédestre de manière cohérente, et déterminent l'accessibilité, sécurisée si possible, des chemins de randonnée, en tenant compte des autres intérêts liés à l'aménagement du territoire. En outre, elles fixent des directives pour les surfaces de chemins adaptées à la randonnée pédestre.

**Les exigences de la LCPR et de l'OCPR sont concrétisées par les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse.** Les objectifs de qualité favorisent une compréhension uniforme de la qualité des chemins de randonnée pédestre. En outre, les dispositions cantonales correspondantes s'appliquent.

**Les objectifs de qualité sont aussi bien appliqués pour l'amélioration des chemins de randonnée pédestre existants que pour la planification de nouveaux chemins.** Depuis leur élaboration en 2007, ils n'ont cessé de s'ancrer comme références pour les responsables des chemins de randonnée pédestre et permettent d'évaluer la qualité des chemins. En constatant les écarts par rapport aux objectifs, il est possible de déterminer le potentiel de développement et les mesures à prendre.

Lorsque des **intérêts divergent**, les objectifs de qualité offrent en outre une **ligne directrice pour la prise en compte des intérêts** des acteurs de la protection de la nature et du paysage, de l'économie forestière et de l'agriculture, des propriétaires fonciers ainsi que d'autres usagers des chemins, par exemple les vététistes.

Les chemins de randonnée pédestre sont définis par la loi dans des plans cantonaux. Le manuel « **Planification du réseau de chemins de randonnée pédestre** » constitue une référence importante et détaillée pour un réseau de chemins de randonnée pédestre de grande qualité.



Hauenstein (BL)

## 4. Aperçu des objectifs de qualité

Les objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse sont considérés comme des références pour les chemins de randonnée pédestre existants et planifiés. Ils concernent les principaux domaines du secteur des chemins de randonnée: la planification du réseau de chemins de randonnée pédestre, la construction et l'entretien, la signalisation ainsi que la géoinformation.

<b>1</b>	Les chemins de randonnée pédestre présentent un <b>tracé varié</b> .	p. 12
<b>2</b>	Les chemins de randonnée pédestre présentent des <b>surfaces proches de l'état naturel</b> .	p. 14
<b>3</b>	La <b>signalisation</b> des chemins de randonnée pédestre <b>est conforme aux directives en vigueur</b> .	p. 16
<b>4</b>	Les chemins sont <b>dans un état irréprochable</b>	p. 18
<b>5</b>	Les chemins de randonnée pédestre sont <b>reliés aux transports publics</b> .	p. 20
<b>6</b>	Les <b>données publiées officiellement à propos des chemins de randonnée sont conformes</b> au <b>réseau de chemins de randonnée pédestre balisés</b> .	p. 22
<b>7</b>	Les chemins de randonnée pédestre sont <b>coordonnés avec les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et les intérêts des propriétaires fonciers</b> .	p. 24

Les objectifs de qualité ne sont pas organisés de manière hiérarchique.

## 5. Objectifs de qualité détaillés

### Objectif de qualité 1

#### Un tracé varié

Pour aménager un chemin de randonnée pédestre de manière variée, il convient toujours de tenir compte des circonstances. La faisabilité est influencée par les rapports de propriété et les responsabilités concernant le chemin de randonnée pédestre, par la topographie, par les événements naturels comme les glissements de terrain, les chutes de pierres ou encore par les frais d'entretien et de sécurisation dans un cadre approprié.

En dépit des restrictions de qualité, des adaptations du tracé peuvent s'avérer nécessaires pour maintenir une liaison de chemins de randonnée pédestre afin de mettre en place un réseau cohérent et complet. Cela devrait toutefois rester une exception. Par exemple, le déplacement d'un chemin de randonnée pédestre d'une zone de danger naturel vers un chemin forestier existant, qui est peut-être moins attrayant en termes d'expérience, mais dont l'emplacement est plus sûr.

#### Objectif

Des parcours de randonnée pédestre à travers des paysages et des espaces naturels variés. Les chemins de randonnée permettent de découvrir le paysage et la nature tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

- La pente, le dénivelé et la largeur des chemins ainsi que le paysage et les vues se succèdent de manière aussi captivante que possible. Un tracé direct et logique est aussi préservé.
- Les chemins de randonnée pédestre sont situés à l'écart des voies ferrées et des routes, notamment des autoroutes. Les nuisances sonores et les émissions auxquelles sont exposés les randonneurs sont ainsi réduites au maximum.
- Les chemins de randonnée ne sont pas aménagés pour le tourisme pédestre intensif ou pour des usages récréatifs multiples. Il convient de préserver et de renforcer leur fonction d'espace de détente, caractérisée par la proximité avec la nature, le calme et l'absence quasi-totale de perturbations.
- Même dans les agglomérations, les chemins de randonnée pédestre sont propices à la détente. Ils traversent des espaces verts, des zones à circulation réduite, des centres-villes accueillants ou longent des cours d'eau.

#### Recommandations d'action

- Les chemins de randonnée pédestre ne sont pas géométrisés, c'est-à-dire rectifiés, élargis ou nivelés.
- L'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), et en particulier les voies de communication historiques dont la substance est visible, est intégré, dans la mesure du possible, dans le réseau de chemins de randonnée pédestre.
- Lorsque cette mesure s'avère possible et judicieuse, les lieux de service (restauration, hébergement et liaison avec les transports publics) sont pris en compte dans la planification des itinéraires techniques. Ces éléments revêtent une certaine importance pour les randonnées de plusieurs jours et la détermination des itinéraires de La Suisse à pied. Les exploitations et les curiosités touristiques ne sont toutefois pas desservies de manière purement fonctionnelle.



Selon l'art. 3 LCPR, les chemins historiques doivent être intégrés dans le réseau des chemins de randonnée pédestre. Il en va de même pour d'autres inventaires cantonaux et nationaux, qui contribuent à offrir des randonnées contrastées et variées (Alpnach, OW).



Un chemin intégré dans le relief est naturellement varié et offre sans cesse de nouvelles perspectives (Simplon, VS).

## Objectif de qualité 2

### Des surfaces proches de l'état naturel

La pose de revêtements inadaptés sur les chemins de randonnée pédestre entraîne une obligation de remplacement au sens de l'art. 7 LCPR. Celle-ci s'applique également lorsque des tronçons courts sont concernés.

Informations : Guide de recommandations « Obligation de remplacement des chemins de randonnée pédestre ».

#### Objectif

Un réseau de chemins de randonnée pédestre avec des surfaces proches de l'état naturel. Les chemins de randonnée pédestre situés à l'extérieur et, si possible, ceux également situés à l'intérieur des agglomérations, présentent des surfaces non consolidées telles que la terre, les matériaux meubles d'origine naturelle ou la roche. Les chemins consolidés en gravier ou en cailloux recouverts de revêtements liés à base de calcaire ou d'argile et d'eau constituent également des surfaces de chemins adaptées à la randonnée pédestre.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

- Les chemins agricoles et forestiers ainsi que les chemins et routes de dessertes sur lesquels passent des chemins de randonnée pédestre ont une surface proche de l'état naturel et ne présentent aucune construction.
- En renonçant à l'aplanissement excessif, au nivellement, à la rectification, au dégagement et au recouvrement des racines, le chemin conserve un caractère naturel. Il convient d'avoir recours, dans la mesure du possible, à des matériaux d'origine locale pour aménager la surface des chemins.

#### Recommandations d'action

- Le réseau de chemins de randonnée pédestre fait l'objet de contrôles réguliers afin de déterminer les possibilités d'augmenter la proportion de chemins naturels.
- Les grilles de gazon, les bandes de roulement, les revêtements synthétiques et les granulats d'asphalte ne sont pas utilisés. Comme tous les revêtements de surface à base de bitume, de goudron ou de ciment (art. 6 de l'ordonnance sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre ; art. 7 LCPR), elles sont considérées comme des surfaces de chemin inappropriées à la randonnée pédestre.
- Les revêtements historiques d'origine, comme les pavages, ou les délimitations de chemins, comme les murs de pierres sèches, sont des éléments qui valorisent encore davantage un chemin de randonnée pédestre. Un entretien approprié contribue à leur préservation.
- Même dans les agglomérations, les chemins de randonnée pédestre sont aménagés autant que possible en terrain non consolidé ou au moyen de matériaux appropriés.



Les chemins de randonnée pédestre proches de l'état naturel constituent également une infrastructure essentielle pour les personnes en quête de détente au sein des villages (Bâle, Dreiland).



Chemin proche de l'état naturel dans une zone agricole (Chancy, GE).

### Objectif de qualité 3

## Une signalisation conforme aux directives en vigueur

Le manuel « **Signalisation des chemins de randonnée pédestre** » offre des instructions pratiques en matière de planification, de montage, de contrôle et d'entretien de la signalisation des chemins de randonnée pédestre. Le manuel s'appuie sur les directives en vigueur : [chemins.suisse-rando.ch/signalisation](http://chemins.suisse-rando.ch/signalisation)

La signalisation de chemins à thèmes ou à caractère touristique (offres en lien avec la randonnée) doit impérativement faire l'objet d'une coordination préalable avec les responsables cantonaux des chemins de randonnée pédestre. L'instance responsable de l'offre est chargée de la signalisation et de l'entretien.

Si les offres en lien avec la randonnée pédestre se trouvent entièrement ou partiellement sur des chemins de randonnée pédestre, il est recommandé d'intégrer leur signalisation à la signalisation existante des chemins de randonnée pédestre, notamment aux emplacements des indicateurs de direction. Les emplacements sont ainsi organisés de manière claire et cohérente.

L'application métier pour la mobilité douce de l'OFROU permet aux cantons de gérer leurs données pour les chemins et les itinéraires, mais aussi pour la signalisation.

#### Objectif

Un balisage clair et uniforme des chemins de randonnée pédestre. Cette mesure concerne les indications de localisation, de destination et de temps sur les indicateurs de direction ainsi que l'emplacement des indicateurs de direction et des balisages intermédiaires. La signalisation est continue et bidirectionnelle. La catégorie de chemin de randonnée pédestre balisée correspond aux conditions réelles du chemin.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

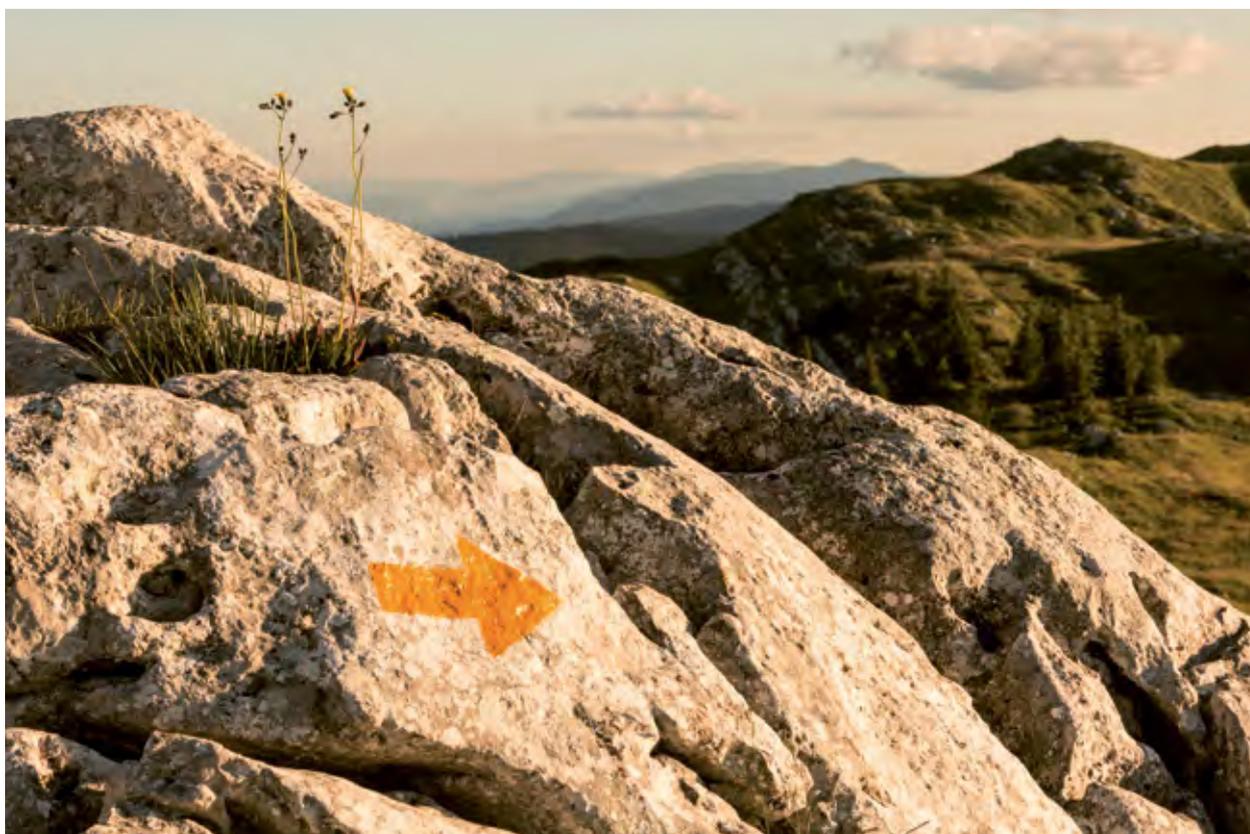
- Les emplacements de signalisation communs pour la randonnée, le vélo, le VTT et d'autres formes de mobilité douce constituent un lieu d'information complet particulièrement utile aux points de correspondance avec les transports publics. La hiérarchie prédéfinie selon le manuel de signalisation doit être prise en compte. Pour des raisons de clarté, il peut être judicieux de privilégier des emplacements distincts à un carrefour où se trouvent de nombreuses informations.
- Un balisage intermédiaire correctement placé confirme le tracé et revêt une importance particulière pour le repérage du chemin comme pour la sécurité.
- Les signaux et panneaux d'avertissement sont placés avec retenue et uniquement aux endroits où ils sont indispensables. L'élevage de vaches allaitantes et la protection des troupeaux sont signalés par les panneaux d'indication officiels.

#### Recommandations d'action

- Les itinéraires techniques sont soigneusement planifiés. Cela permet de créer des indicateurs de direction sans contradiction et de simplifier la planification de l'entretien de la signalisation.
- Le contrôle et l'entretien de la signalisation ont lieu au moins une fois par an.
- Les indicateurs de direction pour champs d'itinéraire de La Suisse à pied complètent la signalisation de base.
- En participant à un programme de formation professionnelle initiale ou continue, les responsables de la signalisation contribuent à ce que la signalisation des chemins de randonnée pédestre soit conforme aux normes et directives en vigueur. Les connaissances nécessaires à cet effet sont transmises de manière uniforme dans toute la Suisse.
- La coordination entre les responsables des chemins de randonnée pédestre favorise une qualité uniforme de l'état des chemins et de la signalisation, en particulier sur les itinéraires techniques qui dépassent les frontières communales, cantonales ou nationales



Malgré l'utilisation croissante d'outils de navigation numériques, les deux tiers des randonneurs considèrent toujours les indicateurs de direction et les balisages comme les repères les plus importants pour s'orienter. Les itinéraires de La Suisse à pied sont signalés par des champs verts, aux emplacements des indicateurs de direction renseignant sur la destination (Biberist Altisberg, SO).



Des balisages intermédiaires entretenus et clairement visibles permettent même aux randonneurs qui connaissent bien le terrain de s'assurer qu'ils sont sur le bon chemin (Vallée de Joux, VD).

## Objectif de qualité 4

### Les chemins sont dans un état irréprochable

Lors de la construction et de la remise en état, les manuels « **Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre** » et « **Construire en bois sur les chemins pédestres** » sont déterminantes.

Les chemins de randonnée pédestre ne constituent pas une « architecture d'expérience ». Il convient d'appliquer un standard d'aménagement proportionné selon la définition des catégories de chemins de randonnée pédestre :



Les passages escarpés des chemins de randonnée pédestre se franchissent à l'aide de marches et les endroits présentant un risque de chute sont généralement sécurisés par des garde-corps. Le passage des cours d'eau se fait à l'aide de passerelles ou de ponts.



Sur les chemins de randonnée de montagne, les passages particulièrement difficiles sont sécurisés avec des cordes ou des chaînes. Le cas échéant, on traverse les ruisseaux à gué.



La présence d'aménagements n'est pas garantie sur les chemins de randonnée alpine. Le cas échéant, ces derniers se limitent à la sécurisation des endroits où le risque de chute est particulièrement élevé.

L'aide mémoire « **Randonnée et VTT - Outil décisionnel pour la cohabitation et la séparation** » permet de vérifier si un chemin se prête à une utilisation commune.

#### Objectif

Des chemins et des tracés en parfait état, des installations de drainage et des ouvrages d'art tels que des ponts, escaliers ou garde-corps en bon état de fonctionnement. Les chemins de randonnée pédestre ne présentent pas de dommages susceptibles d'affecter la sécurité et répondent aux normes de construction correspondant à la catégorie de chemin de randonnée pédestre.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

- Des matériaux appropriés, si possible d'origine locale, des techniques de construction éprouvées et un entretien approprié garantissent une sécurité maximale, une longue durée de vie et des coûts d'entretien raisonnables.
- Les chemins de randonnée pédestre clôturés sont largement préservés des dommages causés par le piétinement du bétail.
- Les chemins de randonnée pédestre sont souvent utilisés par les cyclistes et sont donc davantage détériorés. Des mesures comme la séparation du trafic, l'aménagement approprié des surfaces et le drainage préservent l'infrastructure des chemins.
- Des installations de drainage en bon état de fonctionnement sont essentielles pour prévenir les dommages causés aux chemins. Si elles sont intégrées dans le chemin en tenant compte de la structure du terrain, de l'intensité des précipitations et des autres utilisations, les frais d'entretien sont considérablement réduits.
- Des corridors de chemins régulièrement dégagés favorisent la localisation du chemin et guident les randonneurs. Sur les voies de communication historiques, le maintien de la largeur initiale des chemins permet de protéger le caractère de la voie.

#### Recommandations d'action

- Les personnes compétentes entretiennent et contrôlent régulièrement les chemins de randonnée pédestre. Le contrôle des chemins et des ouvrages d'art s'effectue au moins tous les trois ans. Il est recommandé de réduire les intervalles de contrôle sur les tronçons de chemins nécessitant un entretien accru ou après de fortes intempéries.
- Les responsables des chemins de randonnée pédestre échangent à propos de leurs connaissances et expériences et maintiennent une conception commune de la qualité pour la construction et l'entretien.
- L'utilisation possible d'un chemin de randonnée pédestre par des cyclistes est prise en compte lors de la conception et de la réalisation de l'infrastructure du chemin.
- Les chemins de randonnée pédestre sont dans un état irréprochable.



Les aménagements sur les chemins de randonnée pédestre (garde-corps, mains courantes, ponts, passerelles, escaliers, échelles, etc.) sont considérés comme des ouvrages. Il est important de connaître l'identité du propriétaire de l'ouvrage afin de pouvoir lui signaler les éventuels défauts et dommages (Urner Alpenkranz, Fellital, UR).



Des contrôles supplémentaires ou plus réguliers s'imposent en particulier sur les itinéraires très fréquentés ou sur les aménagements connus pour être exposés aux processus naturels et pouvant subir des dommages, à l'instar des ponts et passerelles après de fortes précipitations (glacier d'Aletsch, VS).

## Objectif de qualité 5

### Une liaison avec les transports publics

Une bonne coordination des liaisons entre les transports publics et les remontées mécaniques permet de renoncer plus facilement au transport individuel motorisé. Cela soulage les habitants de la zone de randonnée et préserve la nature et l'environnement.

#### Objectif

Un réseau de chemins de randonnée pédestre accessible en transports publics. Les itinéraires de randonnée techniques commencent et se terminent généralement par l'accès à une gare, un arrêt de bus, une station de remontées mécaniques ou un embarcadère.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

- Les itinéraires touristiques très fréquentés, comme les itinéraires de La Suisse à pied, sont reliés aux transports publics au moins au départ et à l'arrivée.
- Grâce à des connexions supplémentaires avec les transports publics au cours d'un itinéraire, il est possible de prolonger, d'écourter ou d'interrompre une randonnée, par exemple en cas d'intempéries soudaines.

#### Recommandations d'action

- L'accès aux arrêts de transports publics est signalé de manière bien visible sur les indicateurs de direction.
- Les associations et services cantonaux de tourisme pédestre sont rapidement impliqués lorsque des changements sont prévus aux arrêts de transports publics. Si des nouveautés affectent la signalisation des chemins de randonnée pédestre, celle-ci peut être adaptée en temps voulu.
- Il existe une importante offre de liaisons avec les transports publics, en particulier pendant les périodes propices à la randonnée, comme les vacances scolaires ou les week-ends. Les principaux arrêts sont également desservis en dehors de la saison de randonnée et aux heures creuses.
- Grâce à des offres de mobilité alternatives telles que le bus sur appel ou le taxi alpin, les zones de randonnée isolées sont accessibles.



Un voyage aller-retour sans encombre augmente l'attractivité et la qualité de délassement d'une région de randonnée (Laufen, TG).



Les symboles pour le train, le bus, les remontées mécaniques ou le bateau indiquent les destinations de randonnée desservies par les transports publics et les arrêts les plus proches. Ces repères d'orientation permettent d'écourter ou de prolonger les randonnées (Eerlebode, SH).

## Objectif de qualité 6

### Les données publiées officiellement à propos des chemins de randonnée sont conformes au réseau signalisé sur le terrain

L'application métier pour la mobilité douce de l'OFROU permet aux cantons, à SuisseMobile et à Suisse Rando de saisir, de mettre à jour et de publier des données géographiques (chemins, itinéraires et signalisation) pour la randonnée, le vélo, le VTT ainsi que pour les activités avec des engins assimilés à des véhicules (EAV) selon des directives uniformes pour toute la Suisse.

Les itinéraires fermés et les déviations sont actualisés en permanence et publiés sous forme de couches cartographiques librement accessibles sur le géoportail [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch) de l'Office fédéral de topographie swisstopo.

L'aide-mémoire pour la pratique « Fermeture et déviation des chemins de randonnée pédestre et des itinéraires de VTT » définit les usages à respecter en cas de fermeture. Pour des raisons de proportionnalité, les fermetures et les déviations sont uniquement publiées à partir d'une durée d'une semaine. Des exceptions justifiées sont possibles.

#### Objectif

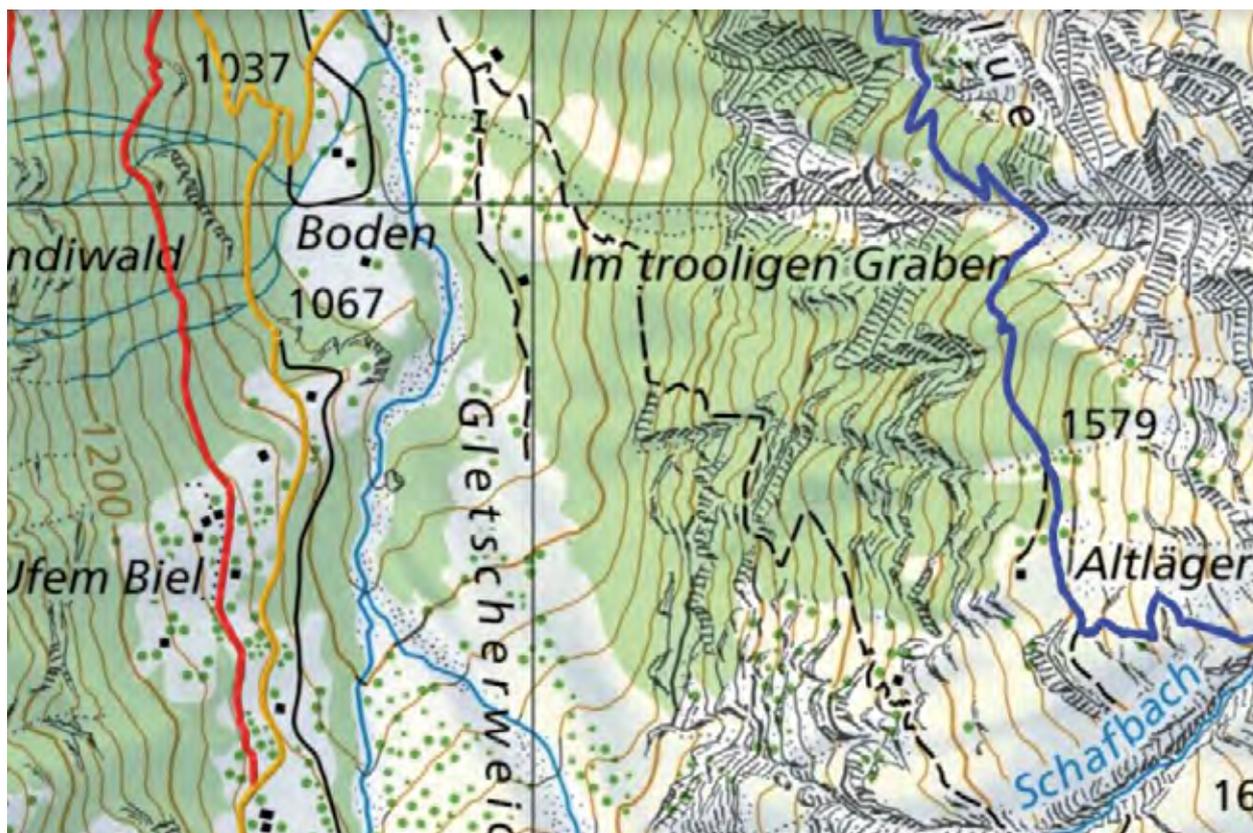
Des données fiables relatives au réseau de chemins de randonnée pédestre balisés ainsi qu'aux itinéraires fermés et aux déviations signalés. Elles correspondent aux conditions réelles des chemins et à la catégorie de chemins de randonnée pédestre balisés sur le terrain.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

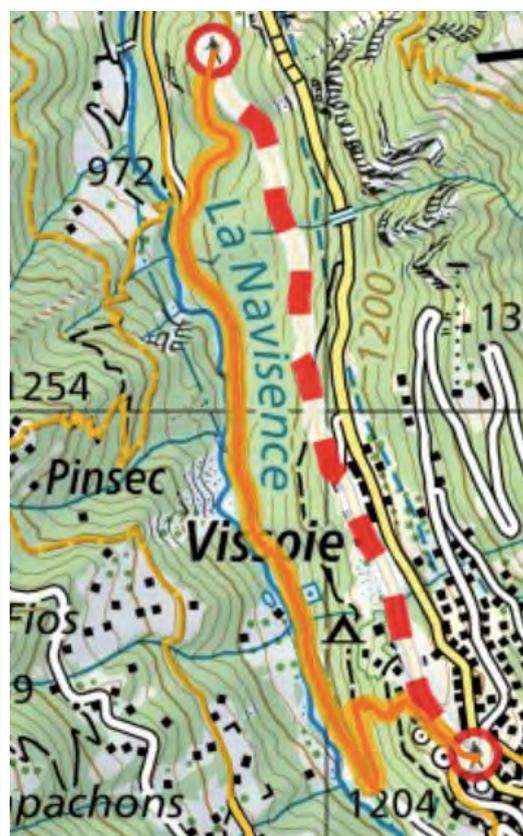
- Le réseau actuel de chemins de randonnée pédestre balisés est représenté sur les géoportails cantonaux et nationaux.
- Les itinéraires de La Suisse à pied sont entièrement intégrés au réseau officiel de chemins de randonnée pédestre
- Les fermetures et les déviations sont indiquées sur les géoportails, pour autant qu'elles soient signalées sur le terrain.

#### Recommandations d'action

- La mise à jour des données cantonales relatives aux chemins de randonnée pédestre se fait en permanence. Les données cantonales actuelles sur les chemins de randonnée pédestre sont fournies chaque année à swisstopo en vue de leur publication régulière sur les géoportails nationaux.
- Des processus internes propres à chaque canton sont définis pour la signalisation et la mise en ligne sur les géoportails des itinéraires fermés et des déviations.
- Les responsables des chemins de randonnée pédestre se coordonnent, en particulier pour les itinéraires techniques qui traversent plusieurs cantons, afin de garantir une saisie continue.
- Les descriptifs d'itinéraires touristiques se basent sur les données officielles des chemins de randonnée pédestre. Cela facilite la planification des randonnées et contribue considérablement à la sécurité des randonneurs.



Les plans cantonaux des réseaux de chemins de randonnée pédestre (selon l'art. 4 LCPR) attribuent généralement chaque tronçon de chemin à l'une des trois catégories suivantes : chemin de randonnée pédestre, chemin de randonnée de montagne ou chemin de randonnée alpine. Les géodonnées qui y sont associées correspondent à la signalisation sur le terrain. © swisstopo



Les itinéraires fermés et les déviations sont signalés sur le terrain. La saisie numérique supplémentaire offre aux randonneurs des informations fiables lors de la planification d'une randonnée. Pour les responsables des chemins de randonnée pédestre, une vue d'ensemble actualisée constitue un atout majeur pour l'exploitation du réseau (quelque part entre Zuchwil et Luterbach, SO).

## Objectif de qualité 7

### Coordination avec les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et les intérêts des propriétaires fonciers

La planification du réseau de chemins de randonnée pédestre constitue en elle-même une activité ayant des effets sur l'organisation du territoire de la Confédération, des cantons et des communes au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Selon l'art. 9 LCPR, la planification, l'aménagement et l'exploitation des chemins de randonnée pédestre doivent prendre en considération les intérêts de l'agriculture, de l'économie forestière, de la protection de la nature et du paysage ainsi que de la défense nationale. Lors des modifications du réseau de chemins de randonnée pédestre, le service chargé de la planification prend toujours contact suffisamment tôt avec les autorités concernées, de même qu'avec les propriétaires fonciers.

Selon l'art. 6 LCPR et l'art. 8 OCPR, la Confédération, les cantons et les communes doivent à leur tour tenir compte des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre dans l'accomplissement de leurs tâches. Ce mandat légal vise à ce que, dans le cadre de projets de planification ou de construction cantonaux et communaux, des mesures soient prises simultanément pour améliorer le réseau des chemins de randonnée pédestre. L'implication précoce des services de randonnée pédestre est un facteur décisif pour la qualité des chemins.

#### Objectif

Une coordination continue entre les propriétaires fonciers et forestiers, les communes et les cantons. Les autorités ou associations chargées de tâches ayant des effets sur l'organisation du territoire sont impliquées de manière participative dans la planification du réseau de chemins de randonnée pédestre. Les domaines d'activité ayant des effets sur l'organisation du territoire comprennent l'urbanisation, l'agriculture, les monuments naturels et culturels, l'économie forestière et la gestion des eaux, la protection du paysage et de l'environnement, les transports, le tourisme ainsi que d'autres intérêts publics.

#### Facteurs d'amélioration de la qualité

- Les réseaux cantonaux de chemins de randonnée pédestre voisins et les itinéraires dépassant les frontières nationales sont coordonnés. Les réseaux communaux de chemins pour piétons sont pris en compte.
- La séparation du trafic motorisé ainsi que des autres formes de mobilité douce contribue à ce que les chemins de randonnée conservent leur qualité d'espace de détente.
- La mise en place de chemins de randonnée aussi attrayants que possible contribue à la canalisation des visiteurs, et donc à la protection et au respect de la nature comme des propriétaires fonciers. Cette démarche peut réduire les risques de conflits potentiels entre les parties prenantes.

#### Recommandations d'action:

- Le libre accès et le droit de passage sont consignés dans les registres fonciers ou dans des plans contraignants pour les propriétaires fonciers (art. 6 LCPR, art. 5 OCPR).
- L'observation et le suivi des activités et développements, qui ont des effets sur l'organisation du territoire, par les responsables des chemins de randonnée pédestre permettent d'identifier et d'exploiter à temps les opportunités d'amélioration des chemins de randonnée pédestre, par exemple dans le cadre de la revitalisation des cours d'eau, de projets de protection contre les crues, d'améliorations foncières ou de projets de construction de routes.
- Les cantons fixent et réglementent les principes d'aménagement du territoire, les responsabilités et les processus de coordination des différentes utilisations des chemins.
- Étude des mesures de séparation ou de la possibilité d'utilisation commune par les responsables des chemins de randonnée pédestre, avec la participation des autorités responsables, avant de définir des itinéraires pour le VTT, le vélo et d'autres formes de mobilité douce.
- Participation des responsables des chemins de randonnée pédestre à des groupes de travail dans le cadre du développement régional et touristique, de la planification des espaces libres ou autres.



La garantie du libre accès aux chemins de randonnée pédestre est définie avec les propriétaires fonciers et diffère selon les cantons (Engstligenalp, BE).



Lors de la planification et de l'entretien du réseau de chemins de randonnée pédestre, il convient de tenir compte de tous les intérêts ayant des effets sur l'organisation du territoire et d'intégrer suffisamment tôt les potentielles évolutions et opportunités (canton du Jura).



## Références

- RS 741.21 Ordonnance du sur la signalisation routière (OSR) 5 septembre 1979
  - RS 741.01 Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958
  - RS 704.1 Ordonnance sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (OCPR) du 26 novembre 1986
  - RS 704 Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) du 4 octobre 1985
  - RS 700 Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979
  - RS 451 Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1<sup>er</sup> juillet 1966
- 
- OFROU, Suisse Rando: manuel « Construire en bois sur les chemins pédestres », 2009
  - OFROU, Suisse Rando: manuel « Signalisation des chemins de randonnée pédestre », 2013
  - OFROU, Suisse Rando: manuel « Planification du réseau de chemins de randonnée pédestre », 2014
  - OFROU, Suisse Rando: manuel « Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre », 2017
  - OFROU, Suisse Rando: guide « Prévention des risques et responsabilité sur les chemins de randonnée pédestre », 2017
  - OFROU, Suisse Rando: outil décisionnel « Délimitation des catégories des chemins de randonnée pédestre », 2017
  - OFROU, Fondation SuisseMobile, Suisse Rando: Mobilité douce et loisirs de proximité: recommandations et exemples pour la promotion de la mobilité douce avec les loisirs de proximité, 2020.
  - OFROU, Suisse Rando, Fondation SuisseMobile: fermeture et déviation des chemins de randonnée pédestre et des itinéraires de VTT, 2021
- 
- Adrian Fischer, Markus Lamprecht et Rahel Bürgi: « Randonnée en Suisse 2020 », éd. Office fédéral des routes (OFROU) et Suisse Rando, 2021. Randonnee-en-chiffres.ch

# Les publications de la mobilité douce de l'OFROU

Source et téléchargement: [www.langsamverkehr.ch](http://www.langsamverkehr.ch)

## Guides de recommandations de la mobilité douce

n°	Titre	Année	Langue			
			d	f	i	e
1	Directives concernant le balisage des chemins de randonnée pédestre (éd. OFEFP) > remplacé par n° 6	1992	x	x	x	
2	Construire en bois sur les chemins pédestres (éd. OFEFP)	1992	x	x	x	
3	Revêtement des routes forestières et rurales : goudronnées ou gravelées ? > remplacé par n° 11	1995	x	x		
4	Signalisation de direction pour les vélos en Suisse > remplacé par n° 10	2003	d / f / i			
5	Conception d'itinéraires cyclables	2008	d / f / i			
6	Signalisation des chemins de randonnée pédestre	2008	x	x	x	
7	Stationnement des vélos	2008	x	x	x	
8	La conservation des voies de communication historiques – Guide de recommandations techniques	2008	x	x	x	
9	Construction et entretien des chemins de randonnée pédestre	2009	x	x	x	
10	Signalisation de direction pour vélos, VTT et engins assimilés à des véhicules	2010	d / f / i			
11	Obligation de remplacement des chemins de randonnée pédestre – Guide de recommandations à l'égard de l'art. 7 de la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre (LPCR)	2012	x	x	x	
12	Recommandation pour la prise en considération des inventaires fédéraux au sens de l'article 5 LPN dans les plans directeurs et les plans d'affectation	2012	x	x	x	
13	Planification du réseau de chemins de randonnée pédestre	2014	x	x	x	
14	Planification des réseaux de cheminements piétons	2015	x	x	x	
15	Prévention des risques et responsabilité sur les chemins de randonnée pédestre – Guide	2017	x	x	x	
16	Diagnostic et aménagements piétons – Manuel de planification des mesures	2019	x	x	x	
17	Gestion des Cycles aux carrefours – Manuel d'infrastructure	2021	x	x	x	

## Documentation sur la mobilité douce

n°	Titre	Année	Langue			
			d	f	i	e
101	Responsabilité en cas d'accidents sur les chemins de randonnée pédestre (éd. OFEFP) > remplacé par n° 15	1996	x	x	x	
102	Evaluation einer neuen Form für gemeinsame Verkehrsbereiche von Fuss- und Fahrverkehr im Innerortsbereich	2000	x	r		
103	Nouvelles formes de mobilité sur le domaine public	2001		x		
104	Projet Plan directeur de la mobilité douce	2002	x	x	x	
105	Efficacité des investissements publics dans la mobilité douce	2003	x	r		r
106	PROMPT Schlussbericht Schweiz (inkl. Zusammenfassung des PROMPT Projektes und der Resultate)	2005	x			
107	Concept de statistique du trafic lent	2005	x	r		r
108	Problemstellenkataster Langsamverkehr Erfahrungsbericht am Beispiel Langenthal	2005	x			
109	CO <sub>2</sub> -Potenzial des Langsamverkehrs Verlagerung von kurzen MIV-Fahrten	2005	x	r		r

n°	Titre	Année	Langue			
			d	f	i	e
110	Mobilität von Kindern und Jugendlichen – Vergleichende Auswertung der Mikrozensen zum Verkehrsverhalten 1994 und 2000	2005	x	r		r
111	Verfassungsgrundlagen des Langsamverkehrs	2006	x			
112	La mobilité douce dans les projets d'agglomération	2007	x	x	x	
113	Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse	2007	x	x		
114	Expériences faites avec des chaussées à voie centrale banalisée à l'intérieur des localités (CD-ROM)	2006	x	x		
115	Mobilité des enfants et des adolescents – Constats et tendances tirés des micro-recensements de 1994, 2000 et 2005 sur le comportement de la population en matière de transports	2008	x	r		r
116	Forschungsauftrag Velomarkierungen – Schlussbericht	2009	x	r	r	
117	Wandern in der Schweiz 2008 – Bericht zur Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2008» und zur Befragung von Wandernden in verschiedenen Wandergebieten	2009	x	r	r	
118	Aides financières destinées à la conservation des voies de communication historiques en vertu de l'article 13 de la PLN – Relèvement exceptionnel des taux de subvention : mise en œuvre de l'art. 5, al. 4, de l'OPN par l'OFROU	2009	x	x	x	
119	Velofahren in der Schweiz 2008 – Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2008»	2009	x	r		
120	Coûts occasionnés par la construction des infrastructures de mobilité douce les plus courantes – Vérification destinée à l'évaluation des projets d'agglomération transports et urbanisation	2010	x	x	x	
121	Parkings à vélos publics – Recommandations pour le recensement (2 <sup>e</sup> édition révisée)	2011	x	x	x	
122	Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse – Ordonnance ; rapport explicatif	2010	x	x	x	
123	Tour d'horizon de la formation suisse en matière de mobilité douce – Analyse et recommandation pour les étapes à venir	2010	x	x	x	
124	Fondements économiques des chemins de randonnée pédestre en Suisse	2011	x	r	r	r
125	Le piéton dans l'entre-deux des villes – Vers les IFF* de demain, urbaines et multimodales (*installations à forte fréquentation)	2012	x	x		
126	Zur Bedeutung des Bundesgerichtsentscheides Rüti (BGE 135 II 209) für das ISOS und das IVS	2012	x			
127	Vélostations – Recommandations pour leur planification et leur mise en service	2013	x	x	x	
128	Aide à la traduction de la terminologie de l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse	2013	d / f / i			
129	Concept Offre de formation Mobilité douce	2013	x	x		
130	Geschichte des Langsamverkehrs in der Schweiz des 19. und 20. Jahrhunderts Eine Übersicht über das Wissen und die Forschungslücken	2014	x			
131	Wandern in der Schweiz 2014 – Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2014» und Befragung von Wandernden in verschiedenen Wandergebieten	2015	x	r	r	r
132	Velofahren in der Schweiz 2014 – Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2014» und Erhebungen auf den Routen von Veloland Schweiz	2015	x	r	r	r
133	Mountainbiken in der Schweiz 2014 – Sekundäranalyse von «Sport Schweiz 2014» und Erhebungen auf den Routen von Mountainbikeland Schweiz	2015	x	r	r	r

n°	Titre	Année	Langue			
			d	f	i	e
134	Service cantonal des réseaux piétons – Tâches et organisation	2015	x	x	x	
135	Mobilité des enfants et des adolescents – Évolution de 1994 à 2010, Analyse basée sur les micro-recensements « Mobilité et transports »	2015	x	r		r
136	Voies express vélo – Document de base	2015	x	x		
137	Délimitation des catégories des chemins de randonnée pédestre – Outil décisionnel destiné aux responsables des chemins de randonnée pédestre	2017	x	x	x	
138	Systèmes publics de vélos en libre-service en Suisse, Évolution et modèles commerciaux – État des lieux	2018	x	x		
139	La mobilité douce au fil de l'eau – Recommandations et exemples en matière de coordination de la mobilité douce avec des projets de renaturation et de protection contre les crues	2019	x	x		
140	Systèmes d'orientation piétons – Recommandations	2019	x	x		
141	Mobilité des enfants et des adolescents – Évolution de 1994 à 2015, Analyse basée sur les micro-recensements « Mobilité et transports »	2019	x	r	r	r
142	Randonnée et VTT – Outil décisionnel pour la cohabitation et la séparation	2019	x	x		
143	Chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige – Guide de planification, la signalisation, la gestion et l'information	2020	x	x	x	
144	Les comptages de vélos dans les agglomérations – 2018	2019		x		
145	Mobilité douce et loisirs de proximité	2020	x	x	x	
146	Les comptages de vélos dans les agglomérations – 2019	2020		x		
147	« Pas à pas » Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons. 10 flâneurs d'Or plus tard »	2021	x	x	x	
148	Randonnée en Suisse 2020 – Analyse secondaire de l'enquête « Sport Suisse 2020 » et enquête menée auprès des randonneurs dans différentes régions de randonnée	2021	x	x	r	s
149	La pratique du vélo en Suisse 2020 – Analyse de l'enquête La Suisse à vélo 2019 et analyse secondaire de Sport Suisse 2020	2021	x	x	r	s
150	La pratique du VTT en Suisse 2020 – Analyse de l'enquête La Suisse à VTT 2019 et analyse secondaire de Sport Suisse 2020	2021	x	x	r	s
151	Le vélo chez les jeunes: pratiques, images et trajectoires cyclistes - une étude des cas à Yverdon-les-Bains	2021	r	x		
152	Passages à travers les clôtures pour randonneurs et vététistes - Aide pratique	2021	x	x	x	
153	Fermeture et déviation des chemins de randonnée pédestre et des itinéraires de VTT – Aide-mémoire pour la pratique	2021	x	x	x	
154	Mobilité piétonne et espace public	2021	x	x	x	
155	Les comptages de vélos dans les agglomérations suisses - 2020	2021		x		

x = texte intégral r = résumé / Kurzfassung / Riassunto s = summary

### Documentation sur les voies de communication historiques (IVS): monographies cantonales

Source et téléchargement: [www.ivs.admin.ch](http://www.ivs.admin.ch)

Les monographies cantonales retracent l'histoire des transports et présentent divers témoins du passé particulièrement intéressants de par leur construction, leur aspect dans le paysage ou d'autres caractéristiques. Des informations sur la genèse, la structure, l'objectif et l'utilité de l'IVS complètent ces publications, qui s'adressent à un large public.



